

21 - Lancement d'une consultation pour la renégociation de l'assurance «dommages aux biens» de la Ville de Besançon

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : L'actuel contrat d'assurance «dommages aux biens et risques annexes» conclu avec la SMACL (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales) le 1^{er} janvier 2007 pour une durée de cinq ans sera échu le 31 décembre 2011.

Cette assurance couvre les dommages pouvant affecter le patrimoine immobilier dont la Ville de Besançon est propriétaire, locataire ou copropriétaire, soit 380 bâtiments, pour une surface totale de 776 535 m². Le budget annuel de la prime d'assurance dommages aux biens est de 680 000 €.

Il est donc nécessaire de lancer un avis d'appel public à la concurrence pour un nouveau contrat de cinq ans. Compte tenu du montant du marché pour toute sa durée (3 400 000 €), il sera procédé à un appel d'offres européen. La consultation sera lancée au plus tard au mois de septembre et le nouveau contrat entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Propositions

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire :

- à lancer la consultation pour le renouvellement du contrat d'assurance «dommages aux biens»,
- et à signer le marché à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 2011.